

Paris, le jeudi 28 novembre 2024

## CONVOCA T I O N

L'Assemblée Générale Ordinaire  
de  
l'Association SeRViR – Alumni de l'ENA et de l'INSP  
aura lieu  
**Mardi 17 décembre 2024**  
**Accueil à partir de 18 heures**  
INSP - Amphithéâtre Parodi  
2 avenue de l'Observatoire - 75006 Paris

### ORDRE DU JOUR

**18h – 18h30** : Accueil

**18h30-19h15** : Elections partielles – renouvellement du CA

**19h15-19h30** : dépouillement et résultats

**19h30 – 21h00** : **Partie statutaire** :

1 - Approbation du PV de l'AGO du 26 juin 2024.

2 - Avis de la Commission des Finances et approbation du budget prévisionnel pour 2025.

3 - Questions diverses.

**Cette assemblée sera suivie par un pot amical**

-----

**Le dossier de l'assemblée générale est disponible** sur l'espace sécurisé du site de SeRViR (à condition de vous connecter au préalable) <https://www.serviralumni.com/fr/group/assemblee-generale/206/medias> à partir duquel vous pouvez télécharger ces différents documents pour en prendre connaissance.

**Merci de bien vouloir confirmer au plus vite votre participation** en vous inscrivant à l'adresse suivante : <https://www.serviralumni.com/fr/group/assemblee-generale/206/calendar>

En cas d'empêchement, **merci de retourner le formulaire de vote par procuration** auprès du secrétariat de l'Association. Le pouvoir écrit, donné à cet effet à un membre de l'Association à jour de sa cotisation et présent à l'Assemblée générale, doit être daté et signé. La procuration doit mentionner au moins un nom de mandataire. Le mandant peut porter sur sa procuration le nom de trois mandataires potentiels. Sous peine de nullité, le pouvoir mentionne clairement l'identité du mandant et celle du ou des mandataires dans l'ordre préférentiel ainsi que la date de l'assemblée générale concernée. Chaque membre présent ne peut détenir plus de cinq pouvoirs en sus du sien (cf. modèle de pouvoir ci-dessous).

**Le pouvoir doit parvenir à l'Association** par courrier (226, bd Saint-Germain – 75007 Paris) ou par courriel ([info@serviralumni.com](mailto:info@serviralumni.com)), **avant le lundi 16 décembre 2024**

**Rappel** : seuls les membres à jour de leur cotisation 2024 peuvent voter (120 euros pour les actifs et 100 euros pour les retraités ; montants pour lesquels il convient d'ajouter 40 euros pour s'abonner à la revue). Celles et ceux qui ne l'auraient pas encore acquittée peuvent en régler le montant jusqu'au jour de l'Assemblée générale.